

JOB D'ANIMATEURS/MONITEURS (étudiant ou employé)

Nous recherchons des animateurs motivés pour les stages culturels et sportifs de l'administration communale de Messancy !

Si tu aimes travailler avec les enfants (loisirs créatifs, sports, ...) nous te proposons de rejoindre notre équipe d'animateurs.

L'animateur (H/F/X) interagit avec un groupe d'enfants qu'il/elle mobilise au travers d'animations adaptées aux profils de ce dernier. Il/elle gère son énergie dans les échanges et veille à l'impact qu'il/elle a envers les personnes afin de garantir une ambiance agréable pendant les animations. Il/elle conçoit des activités qui répondent aux besoins et à la demande du public animé.

Conditions d'engagement :

- Être belge ou ressortissant ou non de l'Union Européenne. Pour les ressortissants hors UE, être en règle en matière d'autorisation de travail ;
- Être âgé de 16 ans au moins (ou atteindre les 16 ans au plus tard le 31 décembre 2024 et avoir suivi les deux premières années d'études de l'enseignement secondaire) pour les étudiants ; pour les employés, être âgé de 18 ans au moins.
- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;

Seront considérés comme des atouts mais ne seront pas exigés pour le job étudiant/la fonction :

- Détenir un brevet d'animateur de plaines de vacances ou un titre assimilé, homologué par la fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Être en formation d'animateur de plaines de vacances auprès d'un organisme agréé par la fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Détenir un diplôme (ou en formation scolaire) dans une profession liée à l'enfance, aux milieux sportifs et/ou à l'animation ;
- Se prévaloir d'une expérience d'animation en plaines de vacances, en mouvement de jeunesse ou au sein de tout autre établissement.

Modalités de dépôt des candidatures :

- **Envoyer votre CV pour le 12 avril à 12h00 au plus tard** à l'adresse mail candidatures@messancy.be en mentionnant en objet « stages » ainsi que la période souhaitée. Les candidatures peuvent également être remises en mains propres au Service Ressources Humaines de la Commune de Messancy (Rue Grande, 100 à Messancy). Pour toute information complémentaire : Tél : 063/24.54.26).
- [Remplir le Google forms suivant](#) (cliquer sur le lien)
- ! Pour les moniteurs postulant pour les congés d'été 2024, un extrait de casier judiciaire, modèle 2 daté de moins de 3 mois est obligatoire lors de la remise de votre CV. Pour les autres moniteurs, il vous sera demandé plus tard (dans les 3 mois précédent le stage) faute de quoi un contrat ne pourra pas être signé.

→ Toutes les conditions précitées devront être remplies à la date de clôture des candidatures